

Mission « argent de poche »

Commune de Rospez

L'opération « Argent de Poche » est un dispositif organisé par la commune de Rospez accompagnée par le service jeunesse du CIAS de Lannion Trégor Communauté. Il permet à un jeune d'obtenir une indemnité d'un montant de 15 euros en échange d'une mission de travail d'une durée de 3 heures 30 consécutives dans la commune (avec une pause de 30 minutes).

Quels sont les objectifs ?

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Rospez et âgé de 15 ans à 17 ans.

Quand ?

Pendant les vacances scolaires d'été 2025 selon le calendrier préétabli.

Quelles sont les missions et leur organisation ?

Différentes missions sont recensées au sein des services de la Commune. Ce sont des missions d'intérêt général :

Mission Service Technique : Aide à l'entretien des bâtiments, des véhicules ou des espaces verts en fonction de la météo.

Mission Service Scolaire : Aide à l'entretien de l'école

Mission Service Administratif et culturel : Aide à l'archivage et numérisation de documents.

Les jeunes seront encadrés par le personnel communal ou les élus.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés durant leurs différentes missions. Même si le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas un agent communal.

L'assurance de la mairie couvre les jeunes en cas d'accident pendant les missions dans la limite du respect des consignes.

Comment s'inscrire ?

Ce dossier doit être complété et remis en mairie pour le **25 juin 2025** au plus tard.

Le jeune est invité à faire part de ses choix de missions en remplissant le document joint au dossier.

Il recevra une convocation par mail pour effectuer une mission et devra confirmer sa présence.

Au cas où la mairie ne serait pas en mesure de satisfaire toutes les demandes, la priorité sera donnée aux plus âgés du dispositif. Les jeunes non retenus seront prioritaires l'an prochain si le dispositif est reconduit.

Le jeune peut s'inscrire à plusieurs missions mais s'il obtient une mission, il ne sera pas prioritaire pour les autres missions demandées sauf s'il n'y a pas d'autres candidats volontaires.

Le jeune ne peut pas faire plusieurs missions dans la même journée.

Comment percevoir l'indemnité ?

Le jeune sera indemnisé par virement bancaire à la fin de la mission.

Qui contacter ?

L'agent référent de ce dispositif est Anne ROBERT, adjointe aux affaires scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse.

Mail : rospez.mairie@orange.fr

Règlement du dispositif- Argent de poche

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des missions qui vous sont confiées au cours des vacances scolaires.

Concernant votre présence

Être à l'heure au point de rendez-vous.

En cas d'absence, prévenir 48h à l'avance. Si problème de dernière minute, contacter de suite votre référent et fournir un justificatif.

Être présent sur la totalité du temps d'activité (3 heures 30).

Concernant la réalisation des chantiers

Prévoir une tenue adaptée selon la nature de la mission attribuée et la météo.

Respecter les consignes transmises par l'encadrant.

Concernant le comportement à adopter pendant les chantiers

Respecter les personnes et l'environnement

Respecter le matériel confié.

Indemnisation de la mission

Le versement de l'indemnité s'effectue par virement bancaire dès la fin du mois de la (ou des) mission(s).

Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entraîne :

Une convocation en mairie pour un entretien avec les élus.

La radiation temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".

La non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par l'encadrant.

Vous attestez avoir pris connaissance du présent contrat et vous vous engagez à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à en deux exemplaires, le / /

*Signature du participant,
précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

*Signature du tuteur légal,
précédée de la mention
« Lu et approuvé »*

Contrat de participation pour le mineur

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

☞ La commune de Rospez ne sera en aucun cas considérée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalent de salaire,

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

☞ La commune de Rospez s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom et Prénom

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec les enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ J'accepte la prise d'image

☐ Je refuse la prise d'image

Fait à le / /

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

A faire remplir **impérativement** par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

DOSSIER D'INSCRIPTION
Dispositif ARGENT DE POCHE
Mairie de Rospez

Photo d'identité

Nom :

Prénom :

Sexe (entourez) : M F

Date de naissance : ____/____/____

Adresse :

.....

Téléphone du jeune : ____/____/____/____/____

Adresse mail du jeune :

Téléphone du parent responsable

(joignable pendant la mission) : ____/____/____/____/____

Pièces à joindre + signatures obligatoires :

- ☐ 1- Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ 2- Justificatif de domicile
- ☐ 3- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- ☐ 4- Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ 5- Le contrat de participation signé de la part du jeune (page 3)
- ☐ 6- Autorisation parentale des parents complétée et signée (page 4)
- ☐ 7- Relevé d'Identité Bancaire (IBAN)
- ☐ 8- Tableau des activités proposées complété (page 5)

Tableau des activités proposées

Inscris-toi par ordre de préférence aux activités qui t'intéressent. Si tu es choisi pour une activité tu n'es plus prioritaire pour les autres.

Rendez-vous au local technique (entre l'école maternelle et l'école élémentaire Edouard Luby) à l'heure du début de la mission.

activités	responsables	places	dates	Choix
Entretien allées de boules *	Service Technique	6	07/07/2025 de 8h30 à 12h	
Nettoyage jouets maternelle	Solenn	2	07/07/2025 de 8h30 à 12h	
Nettoyage main courante terrain de foot *	Service Technique	4	08/07/2025 de 8h30 à 12h	
Entretien vélo maternelle	Service Technique	1	09/07/2025 de 8h30 à 12h	
Entretien espace vert abords école *	Service Technique	3	09/07/2025 de 8h30 à 12h	
Archivage mairie	Sandrine	2	10/07/2025 de 8h30 à 12h	
Archivage livres	Bibliothèque	3	10/07/2025 de 13h30 à 17h	
Nettoyage des véhicules des services techniques	Service Technique	6	11/07/2025 de 8h30 à 12h	

* sous réserve qu'il ne pleuve pas, ces missions sont susceptibles d'être modifiées

Tu recevras par mail la(les) mission(s) que tu feras. N'oublie pas de confirmer ta présence au plus vite par retour de mail. Ton dossier complet est à déposer en mairie pour le 25 juin 2025 au plus tard.